



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

N° Spécial

07 Avril 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 07 Avril 2021

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2021-68	15.03.2021	Arrêté portant transfert temporaire de la localisation des bureaux de vote dans la commune de Sceaux pour les élections régionales et départementales des 13 et 20 juin 2021.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté DCL.BRGE n° 2021-68 du 15 mars 2021	5
DCL/BRGE/ CDAC N° 2021-84	02.04.2021	Arrêté portant habilitation de la SARL OFC - EMPRIXIA au titre de l'article L. 752-23 du code du commerce.	11

**Arrêté DCL/BRGE n° 2021-68 du 15 mars 2021
portant transfert temporaire de la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Sceaux pour les élections régionales
et départementales des 13 et 20 juin 2021**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment l'article R.40,

Vu l'arrêté DCL/BRGE n° 2015-175 du 12 août 2015 instituant les bureaux de vote dans la commune de Sceaux,

Vu la demande du maire de Sceaux concernant le transfert temporaire de plusieurs bureaux de vote pour les élections des 13 et 20 juin 2021,

Considérant que les élections régionales et départementales 2021 sont organisées les mêmes jours,

Considérant que ces transferts doivent permettre une meilleure accessibilité des bureaux de vote et/ou un meilleur accueil du public dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19,

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1 : l'annexe à l'arrêté 2015-115 du 12 août 2015 fixant la liste et le périmètre des bureaux de vote de la commune de Sceaux est modifiée temporairement comme précisé en annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : l'annexe au présent arrêté transfère la localisation de certains bureaux de vote uniquement pour les élections régionales et départementales des 13 et 20 juin 2021.

ARTICLE 3 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2015-175 du 12 août 2015 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Nanterre, le 15 mars 2021

Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-Préfète
Secrétaire Générale Adjointe

Virginie GUERIN-ROBINET

ANNEXE à l'arrêté DCL.BRGE n° 2021-68 du 15 mars 2021

Numéro	Désignation	Adresse	Canton
1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE	122 rue Houdan	N° 6 - Chatenay-Malabry
2	ECOLE MATERNELLE DU CENTRE	7 rue Marguerite Renaudin	N° 6 - Chatenay-Malabry
3	GYMNASE DU CENTRE	29 rue des Imbergères	N° 6 - Chatenay-Malabry
4	LOCAUX D'ACTIVITES	20 rue des Imbergères Rdc : Régionales / Les ateliers : Départementales	N° 6 - Chatenay-Malabry
5	ANCIENNE MAIRIE	68 rue Houdan RDC : Départementales / 1^{er} étage : Régionales	N° 6 - Chatenay-Malabry
6	GYMNASE DES BLAGIS	16 avenue Jean Jaurès	N° 6 - Chatenay-Malabry
7	GYMNASE DES BLAGIS	16 avenue Jean Jaurès	N° 6 - Chatenay-Malabry
8	ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT CHAMBORD	2 allée de Trévisse	N° 6 - Chatenay-Malabry
9	CENTRE ET ECOLE MATERNELLE DES CLOS SAINT-MARCEL	46 avenue de la gare	N° 6 - Chatenay-Malabry
10	LOCAUX D'ACTIVITES	20 rue des Imbergères 1 ^{er} étage	N° 6 - Chatenay-Malabry
11	GYMNASE DU CENTRE	29 rue des Imbergères	N° 6 - Chatenay-Malabry
12	GYMNASE DU PETIT CHAMBORD	2 allée de Trévisse	N° 6 - Chatenay-Malabry
13	ECOLE ELEMENTAIRE DES BLAGIS	2 place des Ailantes	N° 6 - Chatenay-Malabry
14	GYMNASE DES CLOS SAINT-MARCEL	20 rue des Clos Saint-Marcel Entrée : rue Mademoiselle Mars	N° 6 - Chatenay-Malabry

BUREAU DE VOTE N° 1	
Lieu de vote : HOTEL DE VILLE - 122 rue Houdan	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Edouard Depreux	Totalité
Rue Aubanel	Totalité
Rue Champin	Totalité
Rue des Chênaux	du n°1 au n°27 bis du n°10 au n°60
Rue du Docteur Lequeux	Totalité
Rue du Docteur Thore	Totalité
Rue Guynemer	Totalité
Rue Jacqueline	Totalité
Rue Madeleine Crenon	Totalité
Rue Marguerite	Totalité
Rue Pasteur	Totalité
Rue Pierre Curie	Totalité
Rue Quesney	Totalité
Sentier de la Tour	Totalité
Sentier des Hauts-Sablons	Totalité
Sentier des Milans	Totalité
Sentier des Torques	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 2	
Lieu de vote : ECOLE MATERNELLE DU CENTRE - 7 rue Marguerite Renaudin	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Jean Perrin	du n°2 au n°14
Avenue Paul Langevin	Totalité
Boulevard Desgranges	du n°1 au n°17 du n°2 au n°16
Chemin Latéral	Totalité
Impasse des Aulnes	Totalité
Rue de Fontenay	du n°14 au n°44 du n°25 au n°53
Rue des Coudrais	du n°1 au n°9 du n°2 au n°24
Rue des Pépinières	Totalité
Rue Jean Mascré	Totalité
Rue Raymond Gachelin	Totalité
Square d'Alsace	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 3	
Lieu de vote : GYMNASSE DU CENTRE – 29 rue des Imbergères	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Palloy	Totalité
Passage Benoît	Totalité
Passage des Artisans	Totalité
Passage des Vignerons	Totalité
Passage Renaudin	Totalité
Rue de la Chrétienté	Totalité
Rue des Imbergères	Totalité
Rue Hippolyte Boulogne	Totalité
Rue Marguerite Renaudin	Totalité
Rue Paul Couderc	Totalité
Rue Raymond Py	Totalité

BUREAU DE VOTE N° 4	
Lieu de vote : LOCAUX D'ACTIVITES, 20 rue des Imbergères	
Rdc : Régionales / Les ateliers : Départementales	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Bernadotte	Totalité
Allée des Pins	Totalité
Allée des Sycomores	Totalité
Allée des Troènes	Totalité
Allée Désirée Clary	Totalité
Avenue Charles Péguy	Totalité
Impasse des Chalets	Totalité
Rue Bertron	Totalité
Rue de Fontenay	du n°1 au n°23 du n°2 au n°12
Rue de la Flèche	Totalité
Rue du Lycée	du n°39 au n°57 du n°66 au n°88
Rue du Maréchal Foch	Totalité
Rue du Maréchal Joffre	Totalité
BUREAU DE VOTE N° 5	
Lieu de vote : ANCIENNE MAIRIE - 68 rue Houdan	
RDC : Départementales / 1^{er} étage : Régionales	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée Esterel	Totalité
Avenue Claude Perrault	Totalité
Avenue du Président Roosevelt	du n°9 au n°47 du n°18 au n°62
Boulevard Colbert	Totalité
Cour des Communs	Totalité
Domaine de Sceaux	Totalité
Impasse du Marché	Totalité
Rond-point Guy Flavien	Totalité
Rue Achille Garnon	du n°1 au n°23 du n°2 au n°24
Rue de Seignelay	Totalité
Rue des Jockos	Totalité
Rue du Lycée	du n°1 au n°37 ter du n°2 au n°60
Rue Lakanal	Totalité
Rue Michel Voisin	Totalité
Sentier des Coudrais	Totalité
Sentier Lakanal	Totalité
BUREAU DE VOTE N°6	
Lieu de vote : GYMNASSE DES BLAGIS – 16 avenue Jean Jaurès	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Acacias	Totalité
Allée Jean Barral	Totalité
Avenue Jean Perrin	du n°18 au n°28
Rue Albert Ier	Totalité
Rue de Bagneux	du n°1 au n°13 du n°2 au n°16
Rue de la Marne	Totalité
Rue de l'Yser	Totalité
Rue des Aulnes	Totalité
Rue des Coudrais	du n°11 au n°43 du n°26 au n°86
Rue Jean Jaurès	Totalité
Rue Jean-Joseph Mouret	Totalité
Rue Jean-Louis Sinet	Totalité
Rue Léon Blum	du n°1 à la fin (n° impairs)
Rue Raymond Poincaré	Totalité
Sentier de Paris	Totalité
Villa Arnoux	Totalité

BUREAU DE VOTE N°7	
Lieu de vote : GYMNASSE DES BLAGIS – 16 avenue Jean Jaurès	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue Jean Perrin	du n°30 au n°72
Rue Alain Fournier	Totalité
Rue Docteur Roux	du n°2 au n°10 (n° pairs)
Rue Jacques Rivière	Totalité
Rue Jean Giraudoux	Totalité
Rue Léon Blum	du n°2 à la fin (n° pairs)
Rue Marc Sangnier	Totalité
BUREAU DE VOTE N°8	
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DU PETIT CHAMBORD - 2 allée de Trévisse	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée de Trévisse	Totalité
Avenue d'Anjou	Totalité
Avenue de Berry	Totalité
Avenue de Malezieux	Totalité
Avenue de Poitou	Totalité
Avenue de Touraine	Totalité
Avenue Diderot	Totalité
Avenue du général Leclerc	Totalité
Avenue Jean Racine	Totalité
Avenue Lully	Totalité
BUREAU DE VOTE N°9	
Lieu de vote : CENTRE ET ECOLE MATERNELLE DES CLOS SAINT-MARCEL 46 avenue de la gare	
Nom de la rue	N° dans la rue
Avenue de la Gare	Totalité
Avenue des Quatre Chemins	Totalité
Place de la Gare	Totalité
Rue des Chênaux	du n°29 au n°57 du n°62 au n°74
Rue Eugène Maison	Totalité
Rue Houdan	du n°91 au n°157 du n°130 au n°202
Square Robinson	Totalité
BUREAU DE VOTE N°10	
Lieu de vote : LOCAUX D'ACTIVITES 20 rue des Imbergères – 1^{er} étage	
Nom de la rue	N° dans la rue
Allée des Sophoras	Totalité
Allée des Tilleuls	Totalité
Avenue Alphonse Cherrier	Totalité
Avenue Cauchy	Totalité
Avenue de la République	Totalité
Avenue Sully Prud'homme	Totalité
Chemin du Ru d'Aulnay	Totalité
Lycée Marie Curie	Totalité
Place de la Mairie	Totalité
Place du Général de Gaulle	Totalité
Rue Constant Pilate	Totalité
Rue du Four	Totalité
Rue Emile Morel	Totalité
Rue Gaston Lévy	Totalité
Rue Henri Sellier	Totalité
Rue Houdan	du n°71 au n°89 du n°110 au n°128
Rue Jean Michaut	Totalité
Rue Léon Wirtzler	Totalité
Rue Pierre Bizos	Totalité
Rue Voltaire	Totalité

BUREAU DE VOTE N°11		
Lieu de vote : GYMNASSE DU CENTRE		
29 rue des Imbergères		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée des Fontaines	Totalité	
Avenue Carnot	Totalité	
Avenue de Camberwell	Totalité	
Avenue de Verdun	Totalité	
Avenue du Lieutenant Jean Massé	Totalité	
Place de Brühl	Totalité	
Place de Leamington Spa	Totalité	
Place Frédéric Mistral	Totalité	
Rue Achille Garnon	du n°25 au n°39	du n°26 au n°40
Rue Bergeret de Frouville	Totalité	
Rue de Penthievre	Totalité	
Rue des Ecoles	Totalité	
Rue du Docteur Berger	Totalité	
Rue Florian	Totalité	
Rue Honoré de Balzac	Totalité	
Rue Houdan	du n°13 au n°65	du n°68 au n°108
Rue Michel Charaire	Totalité	
Square Blanche Le Chevallier	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°12		
Lieu de vote : GYMNASSE DU PETIT CHAMBORD		
2 allée de Trévisse		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Allée d'Honneur	Totalité	
Avenue Arouet	Totalité	
Avenue Coysevox	Totalité	
Avenue de la Duchesse du Maine	Totalité	
Avenue du Président Roosevelt	du n°1 au n°7	du n°2 au n°16
Avenue Fontenelle	Totalité	
Avenue Le Nôtre	Totalité	
Avenue Puget	Totalité	
Avenue Rose de Launay	Totalité	
Lycée Lakanal	Totalité	
Rue des Filmins	Totalité	
BUREAU DE VOTE N°13		
Lieu de vote : ECOLE ELEMENTAIRE DES BLAGIS		
2 place des Ailantes		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue de Bourg-la-Reine	Totalité	
Avenue Georges Clémenceau	Totalité	
Chemin d'Arcueil	Totalité	
Place de la Libération	Totalité	
Place des Ailantes	Totalité	
Rue Berlioz	Totalité	
Rue Claude Debussy	Totalité	
Rue de Bagneux	du n°15 au n°51	du n°18 au n°66
Rue du Docteur Roux	du n°9 au n°51	du n°12 au n°28
Rue Georges Bizet	Totalité	
Rue Léo Delibes	Totalité	
Rue Massenet	Totalité	
Rue Maurice Ravel	Totalité	
Rue Mozart	Totalité	
Rue Saint-Saëns	Totalité	
Villa Gounod	Totalité	

BUREAU DE VOTE N°14		
Lieu de vote : GYMNASSE DES CLOS SAINT-MARCEL, 20 rue des Clos Saint-Marcel		
Entrée : rue Mademoiselle Mars		
Nom de la rue	N° dans la rue	
Avenue du Plessis	Totalité	
Avenue Jules Guesde	Totalité	
Boulevard Desgranges	du n°18 au n°72	du n°47 au n°83
Rue clos Saint-Marcel	Totalité	
Rue des Mésanges	Totalité	
Rue des Mouille-Boeufs	Totalité	
Rue Mademoiselle Mars	Totalité	
Sentier de Fontenay	Totalité	
Square de Bretagne	Totalité	

**Arrêté DCL/BRGE/CDAC n° 2021-84 du 2 avril 2021
portant habilitation de la SARL OFC - EMPRIXIA au titre de l'article L. 752-23
du code du commerce.**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code du commerce, et notamment ses articles L. 752-23 et R. 752-44-2 à R. 752-44-6 ;
- Vu** la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 9 août 2019 portant nomination de Mme Virginie GUERIN-ROBINET en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine,
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code du commerce ;
- Vu** la demande d'habilitation déposée le 25 février 2021 par la SARL OFC - EMPRIXIA, domiciliée 61, Boulevard Robert Jarry – 72000 LE MANS, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département des Hauts-de-Seine ;
- Considérant** qu'il y a lieu de faire droit à la demande susvisée dans la mesure où elle comporte l'ensemble des pièces et documents prévus par la réglementation ;
- Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'habilitation sollicitée, au titre de l'article L. 752-23 du code du commerce par la SARL OFC - EMPRIXIA, domiciliée 61, Boulevard Robert Jarry – 72000 LE MANS, est accordée sous le numéro **CC-04/2021-004** pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département des Hauts-de-Seine et pourra être renouvelée, à son échéance, sur demande de l'intéressé.

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine, d'un recours hiérarchique auprès du secrétariat de la commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC) situé 61 boulevard Vincent Auriol – 75703 Paris Cedex 23, ou d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise situé 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 à CERGY-PONTOISE (95027).

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 2 avril 2021

Le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe,

Virginie GUERIN-ROBINET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>